

# Clé de lecture de la charte de la laïcité

Auteur de "Faire partager les valeurs de la République"

Hachette-Education . Novembre 2014



La Charte de la laïcité à l'École

Pour que l'établissement scolaire soit un espace laïque de savoir et de citoyenneté L'importance de la communauté éducative incluant les familles et les élèves pour construire du collectif et du vivre ensemble est un enjeu important.

La laïcité c'est en effet la construction d'un projet collectif que chacun peut s'approprier afin de construire un vivre ensemble :

- mettant en avant les valeurs, les savoirs faire, les savoirs qui réunissent et non ce qui peut diviser ;
- qui ne nie pas d'où l'on vient et ce qu'on est, mais qui sait où l'on va et sur quelles valeurs.

L'appartenance à un collectif est un élément important du Vivre ensemble. Pour dépasser les tensions communautaires, il faut proposer les éléments d'une appartenance collective. L'établissement scolaire public doit se concevoir comme porteur d'un projet collectif partagé par tous, élément d'un projet national commun.

En effet, la finalité de l'école visant à donner à tous un sentiment d'appartenance à une nation reposant sur des valeurs communes, est liée au principe du droit du sol appliqué en France. Sur 40 000 jeunes français nés en France, de parents étrangers, 39800 seront français à leur majorité, d'où l'importance du rôle de l'École.

Cette logique contribue à faire de la laïcité un ciment de la lutte contre les communautarismes et implique que les convictions particulières ne l'emportent pas sur la loi commune.

Un établissement scolaire est un **espace laïque de savoir et de citoyenneté**, qui développe des pratiques de citoyenneté, des initiatives citoyennes, crée des espaces de médiation, d'écoute et de dialogue avec les jeunes et les familles, parce qu'il a compris que le lien social, déchiré par les inégalités et la crise, se reconstitue aussi dans la solidarité et par l'engagement, que le civisme n'est pas une règle froide et abstraite, mais un apprentissage collectif permanent.

## Espace

Un établissement scolaire est un espace public (article 5 de la Charte), lieu du bien commun, de l'intérêt général - qui n'est pas la somme des intérêts particuliers -, (article 4) d'une éducation à ce que signifient la République et ses valeurs (articles 1 et 2 de la Charte).

Ses personnels sont astreints, dans le cadre de la neutralité du service public, à une stricte impartialité (article 11).

Le contrat social français repose sur la séparation du privé, de l'intime et de l'espace du service public. L'espace privé, c'est le lieu où la famille peut développer ses traditions, c'est son espace singulier, particulier, où elle peut éduquer comme elle le souhaite ses enfants et où, sauf atteinte physique aux individus, personne n'a à regarder par "le trou de la serrure"....La laïcité garantit de manière absolue la liberté de conscience de chacun (article 3)

L'espace de l'école publique doit être clairement identifié, symboliquement séparé de son



environnement. Emettrice vers le quartier où elle est située autant que réceptrice des initiatives qui s'y mènent, des problèmes qui s'y déroulent ; consciente qu'en tout en état de cause, elle a sa marge de manœuvre propre par rapport à son environnement économique, social et culturel, l'école doit refuser tout fatalisme.

### Laïque



**Laïque**, parce qu'elle est ouverte à tous les jeunes, quelles que soient leurs origines sociales, ethniques ou religieuses, l'école refuse toutes les doctrines d'exclusion et a la volonté et l'ambition de faire réussir tous les élèves d'où qu'ils viennent.

**Laïque**, car elle s'inscrit dans une démarche d'indépendance de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique. (article 13 et 14 de la Charte) protégeant ainsi tous les jeunes "de tout prosélytisme et de toute pression" (article 6)

**Laïque**, parce qu'elle a pour fonction de donner à tous l'accès à une "culture commune et partagée" (article 7) et de leur permettre "de faire leurs propres choix" (article 6)

### De savoir



L'école publique promeut le savoir, parce qu'elle sait qu'aujourd'hui encore plus qu'hier, la poursuite d'études est un élément clé de l'insertion sociale, parce qu'elle est prête à s'adapter aux divers publics tout en maintenant les mêmes objectifs pour tous. Elle enseigne des **savoirs** légitimés et non des croyances ou des opinions.

La "Charte de la Laïcité" souligne dans ses articles 7 et 12, l'importance des programmes scolaires comme "culture commune et partagée" qui, décidés par la Nation, ne peuvent faire l'objet d'aucune mise en cause en invoquant "une conviction religieuse ou politique", et le fait "qu'aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique".

Il est en effet fondamental de "garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs" (article 12).

Dans le cadre de ses programmes, l'école doit transmettre "aux élèves le sens et la valeur de la laïcité ainsi que des autres principes fondamentaux de la République" (article 10)

### Et de Citoyenneté



La charte de la laïcité expliquée aux enfants

L'école développe également des pratiques de citoyenneté (article 4 de la Charte), des connaissances et des compétences sociales et civiques et permet ainsi, en liaison avec les programmes scolaires de toutes les disciplines, aux élèves de comprendre le monde pour ne pas le subir. Elle leur offre ainsi "les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre-arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté" (article 6)

(article 6)

Elle permet l'exercice de "la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions" (article 8)

Elle promeut un sentiment d'appartenance à un territoire, une nation et met en avant l'intérêt général et non les intérêts particuliers.

L'école doit ainsi agir pour combattre "toutes les discriminations", "rejeter toutes les violences", elle doit garantir dans tous les domaines "l'égalité entre les filles et les garçons" et développer un climat scolaire basé sur "une culture du respect et de la compréhension de l'autre" (article 9 de la Charte).

L'enjeu de la construction d'une citoyenneté effective, c'est que chacun et chacun deviennent des actrices et des acteurs de la construction de sa personnalité et de ses choix de vie. C'est pourquoi la laïcité implique de traduire en actes concrets ce qu'elle représente. "*Par leurs réflexions et leurs activités , les élèves contribuent à **faire vivre la laïcité au sein de leur établissement***" (article 15 de la Charte).

---